

FORMATION DES EQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION

Conformes aux articles R 4227-28-39, R 4641-2 du code du travail et à la règle R6 de l'APSAD relatifs aux obligations des mesures et moyens (humains et matériels) à prendre en matière de lutte contre le feu.



Objectifs pédagogiques :

- Améliorer la structure et l'organisation de la sécurité dans le cadre de la lutte anti-incendie.
- Intervenir efficacement en cas de début d'incendie pour en limiter les conséquences.
- Tendre à une modification de comportements des personnels face aux risques et développer un esprit de sécurité.
- Sensibiliser l'ensemble des salariés formés à la prévention, la détection et à la suppression des situations dangereuses.

Public:

- Groupe max : 10 personnes

Moyens pédagogiques :

- Audiovisuel
- Matériel d'extinction de types divers de votre entreprise
- Mise en pratique des connaissances par des interventions sur feu propre réel

PROGRAMME DE FORMATION

1/ THEORIE :

- Rôle des EPI
- Les causes d'incendie (naturelle, chimique, électrique...)
- Les conséquences
- Le Triangle du Feu
- Les Classes de Feu
- Les modes de propagation du feu
- Les moyens d'extinction et leur utilisation
- Les moyens de détection et les différents détecteurs
- Alarme et alerte
- Notion d'évacuation

2/ PRATIQUE :

- Exercices d'extinction sur feu propre

3 /Suivi et évaluation des résultats :

- Attestation de présence
- Attestation de formation individualisée

Lieu : Votre entreprise

Durée : 1 jour

Horaire : 09 h - 12 h / 13 h - 16 h

Dates : à déterminer

Nb de stagiaire maximum : 10 maximum

Formateur : à déterminer